

Conditions générales de vente

1. Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties et concernent d'une part, « le Client », Le Client étant défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire ou encore un consommateur au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de services émis par Beautifood srl. Par conséquence, le Client ne peut invoquer l'application de ses propres conditions générales ou particulières, même si celles-ci prévoient qu'elles sont les seules à être d'application. L'absence de mise en œuvre d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de Beautifood srl à s'en prévaloir. Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance, consultables à tout moment à l'adresse www.beautifood.be

2. Les offres de Beautifood srl sont faites sans engagement mutuel. Beautifood ne pourra être considéré comme engagé que pour autant que l'offre ait été acceptée par écrit par les deux parties et que les acomptes demandés aient été payés. En toute hypothèse, les prix contenus dans l'offre ne seront plus valables si l'offre n'a pas été acceptée par le client et par Beautifood srl dans un délai de quinze jours à dater de la date mentionnée sur le document d'offre.

3. L'offre est calculée pour le nombre de convives prévu. Tout changement du nombre de participants entraîne de facto une modification du prix en relation avec la répartition des frais fixes tels que le personnel et le matériel. En toute hypothèse, les conditions de travail au « forfait » obligent Beautifood srl à revoir ses prix si le nombre présumé ou commandé est inférieur de plus de 10 % à celui communiqué lors de l'établissement de l'offre au « forfait ». Lors de l'exécution de travaux au « forfait », tout retard ou arrêt non prévu dans les conditions convenues, sera facturé au Client.

4. Une augmentation des prix des matières premières, du matériel ou des salaires éventuels intervenant entre la commande et son exécution donnera automatiquement lieu à un réajustement des prix qui ne sont établis que sous cette réserve expresse, sans que cette augmentation ne puisse excéder 25 % du montant de l'offre acceptée.

5. Toute modification intervenant après l'acceptation de la commande devra être transmise à Beautifood srl par écrit au plus tard sept jours avant le début de l'événement, étant entendu que Beautifood srl se réserve dans ce cas le droit de modifier son offre en conséquence. Le Client s'engage en particulier à notifier par écrit toute augmentation du nombre d'invités au plus tard deux jours avant le début de l'événement. Si le client prévient d'une augmentation du nombre d'invités moins de deux jours avant le début de l'événement, il marque son accord pour que les invités supplémentaires lui soient comptés à 125 %. Dans l'hypothèse où, sans que le Beautifood srl n'en ait été avertie dans les conditions décrites ci-avant, le nombre d'invités présents viendrait à être supérieur au nombre d'invités annoncés, le client accepte que les invités supplémentaires lui soient comptés au montant convenu dans la commande, majoré de 50 %.

6. Le Client s'assurera que l'accès de ses locaux et leur alimentation électrique, climatisation éventuelle et raccordements sont en tous points conformes aux caractéristiques et normes techniques du matériel utilisé.

7. Les prix mentionnés dans l'offre ne tiennent pas compte des difficultés d'organisation rencontrées sur certains sites et peuvent être revus selon les circonstances.

8. Beautifood srl décline toute responsabilité quelconque pour les dommages de toute nature affectant les biens du Client ou appartenant aux participants, bien que ces dommages résultent de sa faute lourde ou légère, non intentionnelle, et quel que soit l'endroit où ces biens aient été déplacés ou entreposés.

9. Une annulation de commande par le Client doit obligatoirement avoir lieu par écrit. En cas d'annulation de la commande par le client moins de dix jours avant l'événement, le Client s'engage à indemniser Beautifood srl à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 50 % du prix du marché conclu, outre le remboursement à Beautifood srl de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation. En cas d'annulation de la commande par Beautifood srl pour des raisons de force majeure, d'évènement échappant à son contrôle ou à défaut de paiement par le Client des acomptes prévus à l'article 13 des présentes conditions générales, aucune indemnité ne sera due par Beautifood srl. Par force majeure, il y a lieu d'entendre tout événement soudain, pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, le imprévisible, indépendant de la volonté de Beautifood srl, rendant l'exécution de ses obligations impossible tels qu'un incendie, une catastrophe naturelle, une tempête, explosion, un tremblement de terre, un acte ou règlement d'une autorité publique ou une décision d'un tribunal, une grève, un lock-out, attentats terroristes ou conséquences d'attentats, une maladie (épidémie, pandémie telle le Corona-virus), un lock-down ou toutes autres formes de troubles sociaux ; l'absence de courant électrique ou d'autres services essentiels, la défaillance de moyens techniques ou toute cause autre ou similaire qui échappent au contrôle raisonnable Beautifood srl. En cas d'annulation du Contrat pour cause de force majeure temporaire, les parties sont fondées à demander le report de l'événement (révision du contrat) qui devra être exécuté dans l'année suivant la date de la survenance de la force majeure. L'ensemble des sommes déjà versées ou exigibles à la date de la survenance de la force majeure resteront acquises à Beautifood srl. En tout état de cause, les parties s'engagent à trouver une solution à l'amiable afin de pouvoir exécuter au maximum le présent Contrat. En cas d'annulation du Contrat pour cause de force majeure définitive, l'ensemble des sommes déjà versées par le Client ou exigibles à la date de l'annulation resteront acquises à Beautifood srl, sauf pour le Client ayant la qualité de consommateur au sens du Code de droit économique à qui l'acompte versé sera remboursé par Beautifood srl.

10. Si le Client est une société ou un particulier établi en Belgique, un acompte de 30% du total de l'offre traiteur estimée, peut être facturé au client dès réception de sa confirmation écrite de l'offre. Seule la réception du paiement de l'acompte, représentant 30 % de l'offre estimée, confirmera l'exécution des prestations convenues. En cas de prestations supplémentaires, Beautifood srl se réserve le droit d'adresser une facture complémentaire après l'événement. Si le Client est une société ou un particulier établi hors Belgique, un acompte de 100% du total de l'offre traiteur

estimée peut être facturé. Cet acompte est à payer au plus tard une semaine avant la date de l'événement. En cas de prestations supplémentaires, Beautifood srl se réserve le droit d'adresser une facture complémentaire après l'événement. Pour tous les Clients (Belgique et hors Belgique), à défaut de paiement des acomptes à échéance, Beautifood srl se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'évènement sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits ainsi que d'exiger le paiement de plein droit et sans formalités des indemnités prévues à l'article 12 des présentes conditions générales.

11. Toutes les factures sont payables au grand comptant, net et sans escompte, en euros, sur le compte mentionné sur la facture. Toute facture est adressée uniquement au cocontractant soit à la personne physique ou morale qui a signé et confirmé l'offre ou le bon de commande de Beautifood srl. Toute somme impayée à l'échéance donnera lieu au paiement de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de retard de 1% par mois et d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% avec un minimum de 125 euros à titre de dommages et intérêts. Beautifood sera redevable de la même indemnité forfaitaire, à défaut de fournir le(s) service(s) commandé(s) par le Client au moment convenu, sauf cas de force majeure ou évènement échappant à son contrôle. Beautifood srl privilégie l'envoi des factures exclusivement par voie électronique (format PDF). Sauf demande contraire expresse adressée par le Client dans les quinze jours à compter de la signature de l'offre ou bon de commande, le Client s'engage à recevoir les factures Beautifood srl tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sur l'adresse email avec laquelle il a confirmé l'offre ou le bon de commande, et ce à l'exclusion de toute plateforme particulière propre au Client. Par les présentes, le Client s'engage à relever cette adresse email au début de chaque mois, pour prendre connaissance de la facture adressée par Beautifood srl. En cas de changement ou de problème avec cette adresse email, le Client s'engage à contacter sans délai le service comptable de Beautifood srl : info@beautifood.be. En cas de fausse adresse email ou manœuvres illicites, Beautifood srl se réserve le droit d'engager des poursuites pénales contre le Client.

12. La location éventuelle de matériel se fait sous la seule et entière responsabilité du Client, qui sera tenu d'indemniser toute perte et dégât généralement quelconques pouvant survenir à ce matériel, même fortuit. Ainsi, notamment, tout dégât occasionné au nappage (brûlures, taches, ...) ou au matériel sera facturé au Client.

13. Les parties conviennent expressément qu'une facture non valablement contestée dans les huit jours de la date de la facture, par écrit, sera considérée comme acceptée.

14. Dans le cas où une réclamation serait fondée, la responsabilité Beautifood srl ne pourra dépasser la valeur de la marchandise fournie. En toute hypothèse, Beautifood srl décline toute responsabilité du chef de retards ou défaut de livraison en cas de difficultés d'accès aux locaux du client ou d'insuffisance dans la préparation de ces locaux, et plus généralement en cas de force majeure ou d'évènements échappant à son contrôle. Le Client s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires pour le type d'évènement qu'il organise, en particulier pour le matériel qui lui est confié.

15. La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'altère pas la validité des autres dispositions.

16. La présente convention est soumise au droit belge et toute contestation y relative sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.

Terms and Conditions of Sale

1. These general conditions form the contract binding the parties and concern, on the one hand, "the Client". The Client is defined as the person validly representing a legal entity or their own business or a consumer within the meaning of article 1.1, 2° of the Code of Economic Law, and agreeing to the order form, offer, or service contract issued by Beautifood srl. Consequently, the Client cannot invoke the application of their own general or special conditions, even if they provide that they are the only ones applicable. The non-implementation of a clause established in these general conditions cannot be interpreted as a waiver by Beautifood srl to avail itself of it. The Client acknowledges having received a copy of these general terms of sale and having read them, accessible at any time at www.beautifood.be.

2. Beautifood srl's offers are made without mutual commitment. Beautifood will only be considered engaged as long as the offer has been accepted in writing by both parties and the requested deposits have been paid. In any case, the prices contained in the offer will no longer be valid if the offer has not been accepted by the Client and Beautifood srl within fifteen days from the date mentioned on the offer document.

3. The offer is calculated for the number of guests planned. Any change in the number of participants automatically leads to a modification of the price in relation to the distribution of fixed costs such as personnel and equipment. In any case, the conditions for working on a "flat-rate" basis oblige Beautifood srl to revise its prices if the presumed or ordered number is more than 10% lower than that communicated when establishing the "flat-rate" offer. During the execution of work on a "flat-rate" basis, any delay or unplanned stoppage under the agreed conditions will be invoiced to the Client.

4. An increase in the prices of raw materials, equipment, or possible salaries occurring between the order and its execution will automatically result in an adjustment of the prices which are established only under this express reservation, without this increase exceeding 25% of the amount of the accepted offer.

5. Any modification occurring after the acceptance of the order must be transmitted to Beautifood srl in writing no later than seven days before the start of the event, it being understood that Beautifood srl reserves the right to modify its offer accordingly. The Client specifically agrees to notify in writing any increase in the number of guests no later than two days before the start of the event. If the Client notifies of an increase in the number of guests less than two days before the start of the event, they agree that additional guests will be counted at 125%. In the event that, without Beautifood srl being notified under the conditions described above, the number of guests present exceeds the number of announced guests, the Client agrees that additional guests will be counted at the agreed amount in the order, increased by 50%.

6. The Client will ensure that access to their premises, their power supply, possible air conditioning, and connections fully comply with the characteristics and technical standards of the equipment used.

7. The prices mentioned in the offer do not take into account the organizational difficulties encountered on certain sites and may be revised according to the circumstances.

8. Beautifood srl disclaims any liability for any damage of any kind affecting the Client's property or that of the participants, even if these damages result from its gross or slight, non-intentional fault, regardless of where these goods have been moved or stored.

9. A cancellation of the order by the Client must always be made in writing. In the event of cancellation of the order by the Client less than ten days before the event, the Client agrees to compensate Beautifood srl for a fixed amount of 50% of the concluded contract price, in addition to reimbursing Beautifood srl for all costs incurred up to the day of cancellation. In the event of cancellation of the order by Beautifood srl for reasons of force majeure, an event beyond its control, or failure of the Client to pay the deposits provided for in article 13 of these general conditions, no compensation will be due by Beautifood srl. Force majeure includes any sudden event, for environmental, economic, or facilitation reasons, unforeseen, beyond the control of Beautifood srl, making it impossible to fulfill its obligations, such as fire, natural disaster, storm, explosion, earthquake, an act or regulation of a public authority or a court decision, a strike, a lock-out, terrorist attacks or consequences of attacks, an illness (epidemic, pandemic such as the Coronavirus), a lock-down or any other form of social unrest; the absence of electricity or other essential services, the failure of technical means, or any other or similar cause beyond the reasonable control of Beautifood srl. In the event of cancellation of the Contract due to temporary force majeure, the parties may request the postponement of the event (revision of the contract) which must be executed within the year following the occurrence of the force majeure. All sums already paid or payable on the date of the occurrence of the force majeure will remain with Beautifood srl. In all cases, the parties agree to find an amicable solution to execute this Contract as much as possible. In case of cancellation of the Contract due to permanent force majeure, all sums already paid by the Client or payable on the date of cancellation will remain with Beautifood srl, except for the Client having the status of consumer under the Code of Economic Law, for whom the deposit paid will be refunded by Beautifood srl.

10. If the Client is a company or an individual established in Belgium, a deposit of 30% of the total estimated catering offer may be charged to the Client upon receipt of their written confirmation of the offer. Only the receipt of the payment of the deposit, representing 30% of the estimated offer, will confirm the execution of the agreed services. In the case of additional services, Beautifood srl reserves the right to send an additional invoice after the event. If the Client is a company or an individual established outside Belgium, a deposit of 100% of the total estimated catering offer may be charged. This deposit must be paid no later than one week before the event date. In the case of additional services, Beautifood srl reserves the right to send an additional invoice after the event. For all Clients (Belgium and outside Belgium), in case of non-payment of deposits on the due date, Beautifood srl reserves the right to cancel or suspend the event without notice or compensation and subject to all rights as well as to demand the payment by right and without formalities of the indemnities provided for in article 12 of these general conditions.

11. All invoices are payable in cash, net and without discount, in euros, to the account mentioned on the invoice. Any invoice is addressed only to the co-contractor, either the natural or legal person who signed and confirmed the offer or order form of Beautifood srl. Any sum unpaid on the due date will automatically and without prior notice give rise to the payment of late interest of 1% per month and a lump-sum indemnity of 15% with a minimum of 125 euros as damages. Beautifood will owe the same lump-sum indemnity in case of failure to provide the service(s) ordered by the Client at the agreed time, except in cases of force majeure or an event beyond its control. Beautifood srl favors sending invoices exclusively by electronic means (PDF format). Unless otherwise expressly requested by the Client within fifteen days of signing the offer or order form, the Client agrees to receive Beautifood srl invoices throughout the contractual relationship and definitively, to the email address with which they confirmed the offer or order form, and to the exclusion of any particular platform specific to the Client. The Client agrees to check this email address at the beginning of each month to become aware of the invoice sent by Beautifood srl. In case of change or problem with this email address, the Client agrees to contact Beautifood srl's accounting department without delay: info@beautifood.be. In case of a false email address or illicit maneuvers, Beautifood srl reserves the right to take legal action against the Client.

12. Any possible equipment rental is under the sole and entire responsibility of the Client, who will be required to compensate for any loss and damage of any kind that may occur to this equipment, even fortuitously. Thus, any damage caused to the tablecloths (burns, stains, etc.) or equipment will be charged to the Client.

13. The parties expressly agree that an invoice not validly disputed within eight days of the invoice date, in writing, will be considered accepted.

14. If a claim is justified, the responsibility of Beautifood srl cannot exceed the value of the goods supplied. In any case, Beautifood srl declines all responsibility for delays or delivery failures in case of access difficulties to the Client's premises or insufficient preparation of these premises, and more generally in case of force majeure or events beyond its control. The Client agrees to take out all necessary insurance for the type of event they are organizing, particularly for the equipment entrusted to them.

15. Any possible invalidity of a clause in these general conditions does not alter the validity of the other provisions.

16. This agreement is subject to Belgian law and any disputes related to it will be under the exclusive jurisdiction of the courts of the Brussels district.